

N° de la délibération : 17/2022

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC

Séance du 6 octobre 2022

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 13/10/2022

Publié le 13/10/2022

SLON

ID : 060-834212789-20221006-D172022ADHOTCHA-DE

Objet de la délibération :

Adhésion à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le vingt et un septembre deux mille vingt-deux.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président de l'ACSO		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		Brigitte LOBGEOIS
Nogent-sur-Oise :		
Rousseloy :		
Saint-Leu d'Esserent :		
Saint-Maximin :		
Saint-Vaast-lès-Mello :	Nathalie VARLET	
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		Pascale POUPINOT
Métiers de la culture :		Claude BOUFFLET
Promotion de la Pierre :		
Equipements de loisirs :		Bernard BEAUDET
Associations intéressées au Tourisme :	Thierry ROCH Daniel LECLERC	Pierre MEYSSONNIER Marie Astrid BERNET
Hôtellerie :		
Gîtes ou chambres d'hôtes :	Patrick MANCHERON	
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Etablissement hors ACSO :		Gilles HERGLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Nathalie VARLET est secrétaire de la séance

NOMBRE DE MEMBRES			
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés	
15 présents		Pour	Contre
23		15	0
		Abstentions	0

Préambule :

En octobre 2019, les Offices de Tourisme de l'Aire cantilienne et de Senlis Sud-Oise ont fusionné afin de mutualiser les moyens, les atouts et les forces de ces deux territoires complémentaires pour créer une destination touristique attractive : la Destination Chantilly-Senlis.

L'Office de Tourisme Chantilly-Senlis (O.T.C.S) est une association de loi 1901, composée de membres actifs.

Outre, la convention de commercialisation qui lie déjà Creil Sud Oise Tourisme à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis, une adhésion à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis permettrait de renforcer ce partenariat, de disposer de moyens supplémentaires pour promouvoir les activités et de mieux faire rayonner Creil Sud Oise Tourisme sur ce territoire voisin.

Le Président de Creil Sud Oise Tourisme propose donc aux membres du CODIR d'adhérer à l'association Office de Tourisme Chantilly-Senlis. Le montant de l'adhésion s'élève à 50 €.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité (15 voix pour)

DECIDE :

- **D'approuver** l'adhésion à l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis et le versement de l'adhésion annuelle de 50 € avec renouvellement tacite chaque année, sauf en cas d'augmentation de la participation financière de plus de 5 %,
- **D'autoriser** la Directrice à signer tous documents nécessaires au règlement de l'adhésion,
- **De désigner** M. BLARY, Président de Creil Sud Oise Tourisme ou Mme NICOLAS-BERTHE, Directrice pour représenter Creil Sud Oise Tourisme au sein des réunions organisées par l'Office de Tourisme Chantilly-Senlis notamment l'Assemblée Générale.

A Creil, le **13 OCT. 2022**

M. Michel BLARY



Président du Comité de Direction